



Ville de
Tignieu-Jamezieu

ATTESTATIONS D'ACCUEIL

Liste des pièces à fournir

Pièces à fournir pour l'étranger qui désire se rendre sur le territoire Français :

- Un extrait d'acte de naissance (original)
- Une photocopie du passeport

Pièce à fournir pour l'hébergeant :

- Une photocopie recto/verso de sa pièce d'identité
- Une photocopie de son titre de propriété s'il est propriétaire de son logement
- Une photocopie du bail s'il est locataire
- Une photocopie d'une quittance EDF ou Télécom datant de moins de 3 mois
- Une photocopie des 3 dernières fiches de salaire
- 30 euros de timbres fiscaux

Pour le dépôt des dossiers, prendre rendez-vous auprès de :

La Police Municipale au 04 78 39 05 07